

**DÉLIBÉRATION N° 2025-001 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 25 FEVRIER 2025 à 14 h 00

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 février à 14 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » s'est réuni en salle AUBRAC à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Jean-Michel ARNAL, M. Régis NESPOULOUS, M. Yves REGOURD, M. Serge GELY, Mme Emilie SAULES LE BARS, Mme Kateline DURAND.

Etaient absents et représentés : M. Arnaud VIALA

Etaient absents : M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE, M. Alexis CANITROT

Secrétaire de séance : Mme Kateline DURAND.

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 28 juin 2024

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 25 février 2025 ont été adressés à ses membres le 18 février 2025 ;

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat Mixte, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical APPROUVE le compte-rendu ci-annexé.

Le Président du Syndicat,

M. Jean-Luc CALMELLY

<p><u>Sens des votes</u> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p>
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 8- Nombre de suffrages exprimés : 9 |
|---|

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 28 JUIN 2024

Syndicat Mixte
« Centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lévézou »

Réunion du Comité Syndical du 28 juin 2024 à 14 h 30
Salle Aubrac Hôtel du Département
RODEZ

▪ Membres du Syndicat mixte Centre Jean-Henri Fabre

Etaient présents :

- M. Jean-Michel ARNAL, *Maire de Saint-Léons*
- M. Régis NESPOULOUS, *1^{er} Adjoint au Maire de Comps-La-Grand-Ville*
- M. Jean-Luc CALMELLY, *Conseiller départemental du canton Causse Comtal*
- M. Serge GELY, *Adjoint au Maire de Flavignac*
- MME Emilie SAULES – LE BARS, *Conseillère départementale du canton Rodez 2*

Etaient absents et représentés :

- M. Claude ASSIER, *Conseiller départemental du canton Millau 1*
- M. Arnaud VIALA, *Président de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- M. Alexis CANITROT, *Conseiller communautaire de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- M. Christophe LABORIE, *Conseiller départemental du canton Causses Rougières Lévézou*

Etaient absents :

- MME Nadine FRAYSSE, *Conseillère départementale du canton Raspes et Lévézou*
- MME Kateline DURAND, *Conseillère départementale du canton Tarn et Causses*
- M. Yves REGOURD, *Maire du Vibral, Président de la communauté de communes Pays de Salars*

▪ Personnes associées :

Etaient Présentes :

- MME Karine LAURENS, *Directrice Générale Adjointe, Pôle Ressources et Moyens, Département,*
- MME Manon BUSCAYLET, *Juriste, Département,*
- MME Estelle BUSCAYLET, *Juriste, Département.*

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 13 mars 2024
- Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre MICROPOLIS

Madame Emilie SAULES-LE BARS est désignée secrétaire de séance.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Président donne lecture rapide du compte-rendu de la dernière séance.
Ce compte-rendu a été adressé en même temps que les invitations à cette réunion.

➔ *Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du centre MICROPOLIS

Le Président rappelle les grandes étapes de la procédure de passation de la DSP et donne lecture des éléments du rapport transmis aux membres du comité syndical.

Le Président précise que la SEM s'engage à travers son offre et cherche à répondre aux attentes du Syndicat Mixte et du Département.

Si le comité syndical donne son accord à retenir l'offre de la SEM, un travail commun va s'amorcer dès le 8 juillet mettre en œuvre le contrat et programmer le calendrier afin d'avoir des perspectives sur 2024-2025.

De gros investissements seront déployer dès 2025 sur la scénographie extérieure et intérieure.

Cela permettra d'attirer des partenaires privés mais le Président souligne que cela est un effort financier très important pour le territoire et ses acteurs.

Le Président présente ensuite les propositions de tarifs et de périodes d'ouverture pour l'année 2025 et propose :

- De les approuver,
- Suite au comité syndical du 28 décembre 2024, il propose d'approuver les mêmes tarifs et périodes d'ouverture pour la période commençant à courir au 1^{er} juillet 2024.

➔ *Aucune observation n'est relevée, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents :*

- *De retenir l'offre de la SAEML Cité des insectes comme délégataire pour la gestion du centre MICROPOLIS ;*

- *D'approuver la conclusion de la convention de délégation de service public pour la gestion du centre MICROPOLIS telle qu'annexée à la délibération ;*

- *D'approuver les périodes d'ouvertures et les tarifs présentés pour l'année 2024 et 2025 ;*
- *D'indiquer que la convention sera notifiée à la SAEMML le 29 juin 2024 ;*
- *D'autoriser le Président à signer la convention telle qu'annexée à la délibération ainsi que tout acte y afférant et à procéder aux formalités en découlant.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 15 h 15.